

---

## FICHE TECHNIQUE

### CLASSEMENT DES FEUILLUS EN FONCTION DES QUALITÉS

---

Le classement est effectué en fonction des qualités technologiques du bois, de la forme et des dimensions (longueur et diamètre). C'est de lui qui va dépendre la valeur d'un lot de chênes, de hêtres...

Suivant l'utilisation, il convient de distinguer deux grands types de produits forestiers :

- ↳ Les bois d'œuvre
- ↳ Le bois d'industrie et le bois de chauffage

A l'intérieur de ces 3 catégories, les produits sont classés suivant leur forme, leur aspect et leur qualité particulière.

Le classement des bois reste une opération délicate au cours de laquelle de nombreux paramètres doivent être pris en compte.

#### **LES BOIS D'ŒUVRE :**

La grume est le tronc d'un arbre propre à la fabrication des ouvrages de charpente, au sciage, à la fente au tranchage et au déroulage.

La longueur de cette grume est au minimum de 2 mètres et la découpe fin bout de 70 cm de circonférence. En réalité, la découpe se situe suivant les besoins propres de l'utilisateur.

#### ***Billes de qualité exceptionnelle***

La rareté de ces billes a fait se développer une industrie permettant de les transformer en feuilles de quelques dixièmes de millimètre d'épaisseur : le tranchage et le déroulage. Le prix de ces billes est tel qu'il nécessite une classification répondant à un certain nombre de critères.

L'aspect extérieur de la grume doit présenter une écorce fine, régulière et cylindrique.

Au milieu de cette grume, le diamètre minimum doit être de 50 cm, ce qui correspond à un diamètre de 1.30 m d'environ 55 cm pour le tranchage (chêne) et d'un peu plus de 50 cm pour le déroulage (hêtre). En effet, les zones voisines du cœur sont souvent noueuses, ce qui élimine l'utilisation de billes de faible diamètre. Cependant, compte tenu de leur rareté, les utilisateurs sont amenés à sélectionner des billes de grosseur inférieure.

Il est préférable d'avoir pour le tranchage et le déroulage des bois ayant un accroissement régulier et fin pour le chêne (2 à 4 mm); plus large pour le hêtre (facilité d'utilisation), un fil droit (sinon aspect rugueux et déformation), une couleur claire et uniforme (risque de cœur rouge pour des hêtres âgés). Le bois doit être dépourvu de gélivures, de roulures, de nœuds apparents ou recouverts (cf.défauts)

Enfin, le traitement (futaie, taillis sous futaie ou arbre champêtre) va conditionner la valeur des bois selon qu'il produira des accroissements fins et réguliers.

**Billes de sciage** : bois d'ébénisterie, bois de menuiserie, bois de charpente. Les débouchés des bois de sciage pour chaque essence sont nombreux et dépendent localement des marchés des acheteurs. Nous pouvons tout de même citer, à titre d'exemple, la construction, l'emballage, le meuble, les traverses.

Ébénisterie : le fil du bois est droit, les accroissements sont fins et réguliers, le cœur est bien centré, peu chargé d'aubier et le diamètre est au minimum de 45 cm. La découpe se fait au premier défaut (nœuds sains acceptés jusqu'à 25mm de diamètre). A l'endroit de la découpe, le diamètre ne doit pas être inférieur à 25 cm.

Charpente : dans cette catégorie se situent les bois peu étoffés (à partir de 30-35 cm de diamètre). Le bois doit être sain et les nœuds sont tolérés dans la mesure où ils ne dépassent pas 5 cm de diamètre. La longueur ne doit pas être inférieure à 4 m.

## **SCIAGE "INDUSTRIEL" ET "BOIS SOUS RAILS"**

Traverses : d'une longueur de 2.60 m et d'un diamètre à 1.30 m de 25 cm minimum, elles sont utilisées (moins qu'autrefois) pour soutenir les rails des voies de chemin de fer. Réalisées principalement en hêtre mais surtout en chêne, elles ne doivent pas dépasser

Didier VIALLE - Michel RIVAL - 2011